

Barème d'honoraires à compter du 02 janvier 2024



TRANSACTION bien d'habitation	Mandat initial (simple) et Gagnant Plus (exclusif)	Mandat gagnant (exclusif)	Honoraires à la charge de l'acquéreur
Prix net vendeur	Honoraires T.T.C.	Honoraires T.T.C.	
De 0€ à 110 000€	5 990 €	4 990 €	
De 110 001€ à 250 000€	5,90%	4,90%	
De 250 001€ à 400 000€	5,50%	4,50%	
De 400 001€ à 600 000€	5,00%	4,00%	
Plus de 600 001€	4,00%	3,00%	

TRANSACTION hors bien d'habitation et hors professionnel	Mandat initial (simple) et Gagnant Plus (exclusif)	Mandat gagnant (exclusif)	Honoraires à la charge de l'acquéreur
Prix net vendeur	Honoraires T.T.C.	Honoraires T.T.C.	
De 0€ à 75 000€	5 000€	4 000€	
De 75 001€ à 100 000€	6 500€	5 500€	
De 100 001€ à 150 000€	8 000€	7 000€	
De 150 001€ à 175 000€	9 000€	8 500€	
Plus de 175 001€	7,00%	6,00%	

TRANSACTION PRO locaux, fonds de commerces, cession droit au bail	Tous mandats	Honoraires à la charge de l'acquéreur
Prix net vendeur	Honoraires T.T.C.	
De 0€ à 30 000€	5 000€	
De 30 001€ à 85 000€	7 500€	
De 85 001€ à 200 000€	8,00%	
De 200 001€ à 400 000€	7,00%	
Plus de 400 001€	6,00%	

LOCATION Hors professionnel	
Honoraires à la charge du bailleur	— Visites / Constitution du dossier / Rédaction du bail 8€ T.T.C. du m ² — Etat des lieux 3€ T.T.C. du m ² + 150€ T.T.C. prestation entremise, publicité et négociation
Honoraires à la charge du locataire	— Visites / Constitution du dossier / Rédaction du bail 8€ T.T.C. du m ² — Etat des lieux entrants 3€ T.T.C. du m ²
— Les honoraires de location sont plafonnés à un mois de loyer hors charges.	
— Les honoraires réglés par le locataire ne peuvent excéder ceux du bailleur.	

LOCATION professionnel	
Honoraires à la charge du Locataire	— 2 mois de loyer T.T.C hors rédaction de bail

— En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.
 — Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.
 — Le redevable des honoraires est l'acquéreur, sauf disposition contraire du mandat.

|